



PLOUENAN INFOS

Feuillet Municipal

MARS 2011

Etat Civil : janvier 2011

Naissances :

- ✍ PEDEN Titouan, 11 résidence des Chênes
- ✍ MOGUEN Romain, Kerever
- ✍ CAIGNARD Romain, Charles, André, rue Prat Per

Mariage :

- ✍ FERRON Maryse, Georgette, Germaine et MELLIER Philippe, Gérard, Rosquillec

Décès :

- ✍ NEDELEC Marguerite, Marie, veuve FLOCH, 15 cité Parc an Dossen
- ✍ COCAIGN Jacques, René, Mengleuz
- ✍ ULVOAS Anne, Marie, Louise, veuve UGUEN, 3 cité Kermaria
- ✍ PERES Théven, Pont Eon

Demande de permis de construire déposées en janvier 2011

- ✍ TANGUY Eric, 11 résidence de Croas ar Vilien, SAS d'entrée et véranda

Recensement national obligatoire à 16 ans des jeunes nés au mois de mars 1995

Recensement national obligatoire à 16 ans des jeunes nés au mois de mars 1995

L'article L.113-1 « Tout français âgé de 16 ans est tenu de se faire recenser ». A la date anniversaire de ses 16 ans tout jeune français doit se faire recenser à la mairie de son domicile avec une pièce d'identité et le livret de famille. La mairie remet une attestation de recensement valable pour les concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité publique.

Syndicat intercommunal des eaux et d'assainissement de Plouénan

Contrat d'assistance envoyé par GENERALE DES EAUX Services - Précisions Jacques MOAL, Président du Syndicat Intercommunal des Eaux et d'Assainissement de Plouénan, souhaite apporter des précisions sur la proposition du contrat d'assistance envoyé par courrier aux abonnés par GENERALE DES EAUX services :

Le Syndicat des Eaux de Plouénan n'a rien à voir avec ce contrat qui relève de la propre initiative de **GENERALE DES EAUX Services**. La proposition d'assistance, en cas de fuite, concerne la portion de tuyauterie privée entre le compteur et l'intérieur de la maison. **Le service proposé n'a aucun caractère obligatoire.**

Le Haut Débit pour tous

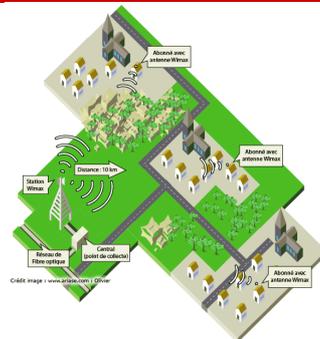
Pas d'accès internet Haut Débit ?

Penn ar Bed Numérique, le réseau d'initiative Publique du Finistère, en partenariat avec ses Fournisseurs d'accès à Internet, vous permet de bénéficier d'un accès à Internet à Haut Débit.

Pour plus de renseignements, contactez-nous au : 0811 88 29 29 (prix d'un appel local depuis un poste fixe), un technicien répondra à toute vos questions et testera votre ligne, vous saurez immédiatement quelle technologie vous permet l'accès à Internet à Haut Débit.

Ou contactez directement votre fournisseur d'accès à Internet présent sur le réseau pour découvrir les offres dédiées au Finistère : ALSATIS - 0811 955 910 (prix d'un appel local depuis un poste fixe).

La fourniture et la pose du kit de connexion (Wimax ou satellite) sont subventionnées par Penn ar Bed Numérique, pour connaître toutes les modalités d'accès aux offres Wimax www.pennarbed-numérique.fr ou notre n° Azur : 08100 88 29 29 (prix d'un appel local depuis un poste fixe)



Infos

Pratiques :

Docteurs :

HUON
02.98.69.52.93
DESJOUIS
02.98.69.54.64

Pharmacie :

N.D de Kerellon
02.98.69.51.16

Kinésithérapeutes :

Bars-Casteloot-Hervet-
Barthe
02.98.29.64.02

De la Rebière de

Pouyade
02.98.69.52.40

Cabinets infirmiers :

Louise LAGATHU
02.98.69.54.91
Boutier-Péron-Seité
02.98.69.51.82

Cabinet dentaire :

KERHUEL-L'HIGUINEN-
LESCOUR
02.98.69.55.06

Podologue :

M. Sourceau
02.98.69.53.49

Mairie :

Du lundi au vendredi :
8h30-12h00 et 13h30-17h00
Samedi :
8h30-12h00

MISSION LOCALE

à la Maison des Servi-
ces les mardis, mercre-
dis et jeudis de 8h30 à
12h et de 13h30 à
17h30

Tél. : 02.98.29.12.68

Bibliothèque :

Mardi 17h30-19h00
Mercredi 11h15-12h15 et
17h00-18h00
Samedi 14h00-15h30

Déchetterie com- munautaire de

Ty Corn :

Du lundi 14 h 00 à 18 h 00
Du mardi au samedi : 8 h 30 -
12 h 00 et 14 h 00 - 18 h 00
02.98.29.81.98

SERVICE CIVIQUE

Le plus volontaire des engagements. Vous avez entre 16 et 25 ans ? Faites votre Service Civique !

QU'EST-CE QUE LE SERVICE CIVIQUE ?

-  Une expérience utile aux autres et utile pour soi
-  Un engagement citoyen reconnu et valorisé

Le service civique c'est :

-  Un engagement volontaire au service de l'Intérêt général
-  Pour tous les jeunes de 16 à 25 ans
-  Sur une période de 6 à 12 mois, pour une mission d'au moins 24 heures par semaine.

POUR QUOI FAIRE ?

Le service civique permet d'accomplir des missions prioritaires au service de l'ensemble de la société : culture et loisirs, développement international et action humanitaire, éducation pour tous, environnement, intervention d'urgence en cas de crise, mémoire et citoyenneté, santé, solidarité, sport.

Vous pourrez par exemple :

- * Sensibiliser des jeunes au respect de l'environnement, au tri des déchets, aux économies d'énergie ;
- * Aider à combattre l'illettrisme en accompagnant des jeunes dans des ateliers de lecture ;
- * Offrir aux personnes isolées une aide concrète dans leur vie quotidienne ;
- * Réaliser une mission à l'international avec une grande ONG ;
- * Sensibiliser des jeunes aux grands enjeux de santé en menant des actions d'information sur la sexualité, la prévention des MST, la contraception, les toxicomanies ;
- * Participer à de grands chantiers de restauration de sites historiques ;
- * Aider à la reconstruction de sites endommagés par une catastrophe naturelle et accompagner les populations...

QUELLES SONT LES CONDITIONS ?

En tant que jeune volontaire, vous bénéficiez :

-  Une indemnité mensuelle de 540 euros ;
-  Une couverture sociale complète : maladie, maternité, accident du travail, maladie professionnelle, famille ; l'ensemble de la période de Service Civique est validée pour votre retraite ;
-  D'une reconnaissance de la mission accomplie dans votre parcours : dans le livret de compétence, le cursus universitaire, au travers de la validation des acquis de l'expérience.

AUPRES DE QUI ?

-  D'associations, d'ONG ;
-  De collectivités territoriales ;
-  D'établissement publics...

En France ou à l'International.

TOUTES LES OFFRES DE MISSIONS SONT CONSULTABLES EN LIGNE SUR :
service-civique.gouv.fr

ELECTIONS CANTONALES

LES 20 ET 27 MARS 2011

Le scrutin sera ouvert au

Mille Club

de 8 h 00 à 18 h 00

CREATION D'UN GROUPE DE MARCHÉ A PARTIR DU 10 MARS 2011

RENDEZ-VOUS A 14 H 00

TOUS LES JEUDIS

DEVANT LE MILLE CLUB

Renseignements :

02.98.69.55.01

VOUS AVEZ UN PROJET ! (vous avez moins de 22 ans) La MSA peut vous aider à le réaliser

Des projets imaginés et conçus de votre initiative, construits pour durer et aider les autres à améliorer leur milieu de vie.

Des projets, des démarches innovantes qui touchent l'art, la culture, la solidarité, la citoyenneté, la santé, les activités sportives ou physiques...

+ d'infos : www.msa-armorique.fr

La MSA vous accompagne dans votre démarche et vous apporte :

-  Un soutien technique : monter une asso, réaliser les démarches, trouver d'autres financements, etc...
-  Un financement de 500 à 2000 € : un jury examine tous les dossiers et primes, les actions les plus innovantes donnant priorité aux échanges inter-générationnels et à l'animation d'un territoire.

Contacts :

Côtes d'Armor : 02.96.40.10.41

Finistère : 02.98.85.59.54



Les P'tites Canailles

Marie-Ange SALUDEN, Présidente des P'tites Canailles, regroupant les assistantes maternelles de Mespaul, Ploué-
nan, Roscoff et Saint Pol de Léon, a souligné, au cours de l'assemblée gé-
nérale, que l'association entre dans la pérennité, grâce à des subventions et
des prêts de locaux. Cités également les quatre communes mentionnées,
plus le Conseil Général et la Caisse d'allocations familiales.

Le rapport d'activités des assistantes maternelles témoigne de la richesse et
de la diversité de leur action auprès des jeunes enfants. « **Aujourd'hui, les**

P'tites Canailles sont fortes de 21 adhérentes, ce qui concerne de 60 à 70 enfants, avec trois intervenantes professionnelles qui se retrouvent mensuellement et se répartissent en trois groupes ».

Nolwenn Arzell anime ces interventions avec sa harpe, Sigrid Capony en tant qu'artiste peintre et Monique CASTEL dit des contes.

Temps fort de l'année : deux spectacles ont été présentés aux jeunes enfants en 2010. Marie-Ange SALUDEN pré-
cise que toutes les assistantes maternelles agréées peuvent adhérer, à tout moment de l'année, à l'association.

Contacts : <http://lesptitescanailles.e-monsite.com> ; Marie-Ange SALUDEN au 02.98.61.59.23. Nelly BOCHER-MERDY
au 02.98.69.53.36. Sandrine PREMEL au 02.98.29.40.36

TROC ET PUCES

Dimanche 10 avril 2011

**SALLE LE CRISTAL : TROC ET PUCES
AU PROFIT DE L'ASSOCIATION HUMANITAIRE
ASKAN SENEGAL**

Parking flêché

Entrée : 1,50 € - Gratuit pour les moins de 12 ans
Restauration sur place

Réservations : aure.29@hotmail.fr

Tél. : **06.60.87.51.92**

Ecole Notre Dame de Kerellon

Vous souhaitez inscrire votre enfant, pour la rentrée sco-
laire 2011 à l'école Notre Dame de Kerellon. A partir du
14 mars 2011, vous êtes invités à prendre rendez-vous
avec la directrice, Emilie Galas, par téléphone ou par
mail.

Si vous voulez découvrir notre école, visiter nos locaux,
discuter avec les enseignantes, les parents d'élève...

Nous vous accueillons le vendredi 8 avril 2011 de 17 h à
19 h 30. Tél. : 02.98.69.50.51 - kerellon@wanadoo.fr

SYNDICAT MIXTE DES BASSINS DU HAUT-LEON - FEFIDEC

APPEL A BENEVOLES

Une campagne de piégeage des rongeurs aquatiques sur votre commune débutera en mars 2011 pour une durée
de 3 mois.

Ces animaux sont à l'origine de nombreuses dégradations en bordure des cours d'eau, il est donc primordial de limi-
ter leur prolifération.

Des cages pièges seront mises à la disposition des piégeurs et une indemnité de 3,5 € par capture sera versée.

Pour intégrer l'équipe des piégeurs bénévoles (selon votre disponibilité : quelques jours, une semaine...) contactez :

✍ Maël PEDEN, technicien FEFIDEC, 02.98.43.04.44

✍ Ronan ALLAIN, technicien de rivière SMHL, 02.98.79.64.89

LOTO AU CRISTAL LE 19 MARS 2011 AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « BATS-TOI FLORENT »

Victime d'un traumatisme crânien, le combat de Florent commence en février 2010, suite à un accident de la route.
Famille, amis, proches, tous veulent se mobiliser pour apporter leur aide à Florent.

L'association a été créée en août 2010. Elle a pour objet social « d'améliorer les conditions de vie d'un accidenté de
la route ». L'objectif est donc dans un premier temps de récolter des fonds qui permettront d'aménager un espace de
vie adapté et d'acquérir le matériel nécessaire à Florent pour son retour à domicile.

**L'association projette l'achat d'un véhicule pouvant le transporter en fauteuil roulant afin de pouvoir se dé-
placer.**

Contact : Séverine KEROUANTON, serker@hotmail.fr, 02.98.24.73.58

INFORMATION SUR LE SERVICE FOURRIERE

En application du Décret 2002-1381 du 25 novembre 2002 relatifs aux **animaux errants**

1/ Seuls les employés municipaux sous la responsabilité du maire sont compétents pour capturer ou prendre en charge les animaux errants ou en état de divagation et les remettre à la fourrière. Dans des cas particuliers, un vétérinaire peut se substituer aux agents communaux mais sous la responsabilité du maire de la commune, notamment lorsque l'animal est blessé, malade ou présente un risque pour l'ordre public ou en dehors des heures d'ouverture de la fourrière.

2/ Les animaux capturés sont placés en fourrière au : **Chenil St Roch**
Bois St Pierre
29670 TAULE – ☎ : 02.98.88.82.03

Le chenil peut être contacté du lundi au vendredi de 9 heures à 11 heures et de 15 heures à 17 heures et le samedi de 9 heures à 11 heures. Les animaux physiquement sous la garde d'un vétérinaire sont officiellement inscrits en fourrière.

3/ Tout animal capturé sur le territoire de la commune et placé en fourrière fait l'objet d'une notice d'information affichée en mairie pendant le délai légal de garde de 8 jours ouvrés.

4/ Les propriétaires des animaux placés en fourrière devront s'acquitter des frais suivants :

- | | |
|--|----------------|
| ▪ frais de capture et de prise en charge, de recherche et de gestion | 47,26 € |
| ▪ frais de pension par jour et par animal (chat ou chien) y compris le jour de prise en charge | 9,15 € |
| ▪ frais vétérinaires (visite et déplacement + vaccination) non compris les soins éventuellement en supplément | 47,09 € |
| ▪ frais d'identification si animal non identifié y compris dans le cas d'un tatouage devenu illisible | 41,94 € |
| ▪ Test FeLV-FIV (uniquement chat) | 41,94 € |
| ▪ frais d'euthanasie si animal non récupéré | 15,25 € |

Ces sommes seront réglées directement au régisseur de la fourrière et par défaut seront recouvrées par le Trésor Public.

Le carnet de santé de l'animal devra être produit par le propriétaire avant toute restitution afin que soient mentionnés les vaccins et soins reçus en fourrière.

Les animaux mal ou non identifiés le seront préalablement à leur sortie de fourrière aux frais de leur propriétaire.

Les chiens de première et de deuxième catégorie font l'objet d'une réglementation spécifique pour leur détention. Les propriétaires devront présenter les papiers de déclaration en règle avant restitution.

Passé le délai légal de garde, les animaux seront euthanasiés ou remis à une association refuge agréé.

Au cas où une campagne de capture des chiens et chats errants s'avérerait nécessaire, la population sera informée par affichage et par la presse locale au moins une semaine avant.

Prochaine parution : avril 2011

Les articles sont à transmettre en mairie pour le 15 mars 2011